

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2018.

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de l'Île aux Moines, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe LE BÉRIGOT.

Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers votants : 9
Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation du conseil municipal : le 21 septembre 2018

Présents : Philippe LE BÉRIGOT, Marie-Paule BELLEGO, Hubert O'NEILL, Gildas POULOUIN, Régis TALHOUARNE, Danielle FENEUX, Michèle LE TEXIER, Christine DUFOURMANTELLE, Catherine LE ROUX

Absents excusés : Laure PEDEZERT-RENAUX, Martine MARION, Joël BOUF, Christophe TATTEVIN

Laure PEDEZERT-RENAUX a donné pouvoir à Christine DUFOURMANTELLE
Martine MARION a donné pouvoir à Catherine LE ROUX
Joël BOUF a donné pouvoir à Hubert O'NEILL
Christophe TATTEVIN a donné pouvoir à Philippe LE BÉRIGOT

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LE ROUX est élue secrétaire de séance.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 21 septembre 2018.

CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION(GMVA) ET LA COMMUNE DE L'ÎLE AUX MOINES CONCERNANT LA REQUALIFICATION DES ZONES DE STATIONNEMENT DE PORT-BLANC EN BADEN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le bordereau inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal du 21 septembre a été reporté à cette réunion exceptionnelle du 26 dans l'attente de précisions de la part de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

Attendu que le Président de l'EPCI a assuré que la participation versée par la commune sera bien de 146 000 euros. Monsieur le Maire relit le projet de convention annexé à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération de GMVA en date du 29 mars 2018 ;
VU le projet de convention annexé ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat financier avec GMVA sous réserve de la suppression des mentions HT.

La séance est levée à 18h15.

Le 26 septembre 2018 ;
Le Maire, Philippe LE BÉRIGOT